

PROJET EOLIEN STE H2air

ENQUETE PUBLIQUE DU 19/01/2011/au 18/2/2011

Communes concernées :

**LOUVENCOURT (8 éoliennes)/ BUS (4 éoliennes)/ ACHEUX (3 éoliennes)
AUTHIE (3 éoliennes) et VAUCHELLES (1 éolienne)**

Devant le projet d'implantation de 19 autres éoliennes (en plus des 8 éoliennes d'ECOTERA) d'une hauteur de 120 mètres, sur une distance de 5 kms d'Acheux à Vauchelles :

NOUS REFUSONS :

- **La dégradation de notre cadre de vie**
Pour notre santé : nuisances sonores et visuelles, infrasons, pollution lumineuse la nuit par les flashes des 19 mats, etc...
Pour nos paysages : un champ de machines écrasant nos paysages boisés, nos vallées et nos villages
Pour notre porte monnaie : 20 à 30% en moins sur la valeur de nos biens immobiliers
Par la perturbation des ondes : programmes télévisés, téléphonie mobile...
Pour nos activités loisirs menacées (randos, jogging, VTT, balade familiale)
- **La désertification des animaux :**
Perturbation de la chasse (déplacement du gibier), de la faune nocturne, du passage des migrateurs et élimination d'espèces protégées...
- **Les implantations massives pour répondre aux objectifs donnés par le Ministère de l'Environnement: (entre 67 et 95 éoliennes/an pour la Picardie).**
Energie couteuse pour chaque Français (augmentation+CSPE), regardons notre facture !
Energie qui dépend des caprices du vent, production un tiers de l'année.

Vous être sensible à votre environnement : DEFENDEZ – LE

- **Retombées économiques pour qui ? (s'il y a retombées) :**
COM de COM : (Ex. taxe professionnelle ?) statut T.P.U : Que reversera la com de com à notre commune ?
Propriétaires fonciers et locataires : chacun 5000 euros au minimum par an et par éolienne.
Promoteur : millions d'euros pendant des années et si il n'y a pas de vent pour produire ? qui paiera ?

Observations particulières sur ce projet :

- **Aucune information de la part des maires, ni aucune discussion ou réunion, depuis la validation de la ZDE. Pourquoi ?**
Il nous semble que les exigences de la démocratie n'ont pas été respectées...
- **Choix d'implantation (personnalisé).... donc mitage de notre campagne Picarde.**
- **Non respect de l'article 1^{er} de l'arrêté du 2/9/2008 sur la création de la ZDE. (secteur 1).**

Nous nous opposons à la réalisation de ce projet

Le collectif d'habitants de la ZDE n°1 du Pays du Coquelicot